



État des lieux de sortie contestation

Par **MaLegrand**, le **30/03/2018** à **06:28**

Bonjour,

Au chômage avec deux enfants à charge j'ai été locataire 7ans durant dans une maison ancienne ou la moisissure côtoyait des murs fissurés,un sol poreux,pour faire des travaux il fallait insister énormément auprès du propriétaire et encore, bref ayant reçu un logement social il y'a peu j'ai décidé de partir sauf que mon propriétaire ne l'entends pas de cette oreille et à décider de me prendre jusqu'au dernier centime, l'agence à fait intervenir un expert qui à mis presque 4h pour 87m2, prétextant que le logement était vétuste et qu'il lui fallait du temps pour tout relever cela avec une tablette numérique ,bref elle à noté tout ce qu'elle prétendait trouver anormal et devant mon étonnement elle m'a assuré que je n'avais rien à craindre que l'agence allait faire une comparaison avec l'état des lieux d'entrée et que vu l'état d'origine de la maison je n'avais rien à craindre.Je précise que l'état des lieux d'entrée avait duré à peine 1/4h , bref aujourd'hui cet agence me réclame plus de deux milles euros en plus de ma caution sur des faits mensongers, la maison est vielle et tombe en ruine j'ai perdu beaucoup de vêtements ,sacs et chaussures à cause de l'humidité qui y régnait j'ai découvert l'ampleur des dégâts dans mon nouveau logement et gardé la plupart de ses affaires .Bref j'avais refusé de signer l'état des lieux car n'étant pas d'accord avec ce qui était noté et surtout lorsqu'elle avait refusé que je conteste à côté de chaque note ce que je ne trouvais pas normal.Elle a prétendu devant témoins (un ami qui m'accompagnait car j'avais de petits soucis de santé)que sa tablette ne proposait pas cette option ,alors elle m'a "menacé" en prétextant que si je refusais ils allaient faire intervenir un huissier à mes frais pour faire un nouvel état des lieux et qu'en attendant le loyer continuait de courir, mais que toutefois un onglet me permettait de dire que je n'étais pas d'accord avec tout ce qui était écrit. Épuisée , malade et frigorifiée,croyant qu'elle était de bonnes moralité j'ai signé et mis mes initiales sur un onglet qu'elle m'avait montrée ensuite elle à coché les cgu devant ma surprise elle m'a assuré que c'était rien d'extra,ensuite j'ai essayé d'écrire que je n'étais pas d'accord avec l'état des lieux , impossible car je n'arrivais pas à utiliser sa tablette ,elle a pris l'initiative de le faire j'ai dicté des phrases elle a rédigé et au moment de valider une partie à été supprimé je ne l'ai su que 2jours plus tard en recevant par email une copie.Surprise mes initiales étaient sur toutes les photos et ma signature.bien sur j'ai envoyé un mail pour leur dire que je n'étais pas d'accord et contestait plusieurs points.Je précise que malgré mes faibles revenus j'ai toujours payé mon loyer jamais un mois de retard, par contre je me suis endettée plus d'une fois auprès d'EDF parce que je chauffais la rue la maison étant mal isolée une pièce inutilisable dans les combles abritait oiseaux et autres et aspirait toute l'énergie j'aurais bien voulu partir de là mais les petits boulots faits ses dernières années ne me permettait pas de trouver un logement(J'étais au RSA en rentrant dans cette maison et malheureusement aujourd'hui je le suis de nouveau).Je suis désespérée par les réclamations de l'agence alors qu'ils savent que cette maison est insalubre de plus ils précisent que le bailleur n'est pas obligé de refaire les travaux avec l'argent qu'il percevra et je me demande si l'ex locataire n'avait pas déjà payé cette facture qu'on veut me faire payer.Tout est vieux dans cette maison ,l'email de la

baignoire s'en allait quand on ouvrait l'eau de robinet, l'évier de cuisine est tellement vieux que je n'ai jamais vu ce modèle en vente pourtant j'ai presque la quarantaine, au dessus de ma tête dans ma chambre le plafond était tellement fissuré que j'avais peur de prendre sur la tête finalement je dormais sur le canapé au salon car Mr prétendait que ce n'était pas bien grave donc ne jugeait pas utile de faire les travaux. Certains murs étaient en si mauvais état que nous évitions de passer à côté de peur de recevoir des morceaux dessus, l'humidité à fissuré plusieurs pièces, les portes étaient si vieilles qu'elles portent les traces du temps malgré la peinture, le carrelage si vieux qu'on a dû mal à savoir sa couleur d'origine je précise que le carrelage alterne des pièces cimentées, la rampe d'escalier est tellement pourrie que mes enfants et moi avons appris la technique de rasage de murs car nous avons peur de nous casser la figure, les radiateurs à l'ancienne, j'ai dû menacer de porter plainte pour qu'ils nous changent la chaudière qui tombait en ruine et émettait des bruits horribles bref la liste est longue Je suis si dégoûtée par ses procédés que je regrette toutes mes affaires que j'ai vendues au fil des ans afin qu'ils trouvent leur loyer au moment de prélèvement, vraiment dégoûtée d'avoir imposé des plats sans saveur à ma famille pour payer des vampires qui veulent encore aujourd'hui me sucer jusqu'à l'os. Pouvez-vous me donner la marche à suivre svp, j'ai fait des photos avant l'état des lieux de sortie et tous ses défauts sont visibles et je sais que ce propriétaire veut vendre cette maison de plus ce monsieur possède au moins une vingtaine de maisons en location et vu son attitude envers moi je pense ne pas être la seule locataire à subir cette ignoble escroquerie. Je n'ai pas les moyens de payer et surtout je me refuse à payer pour des mensonges. J'ose croire qu'il y a une justice et qu'on ne laisse pas des gangsters s'enrichir sur le dos des pauvres. Je tiens à préciser que j'ai bouché tous les trous, nettoyé la maison, bien sûr vu la vétusté elle ne pouvait pas briller et ils m'imputent toutes ses choses. Merci pour vos conseils et désolée pour la longueur, j'espère que malgré la colère mes écrits soient compréhensibles.

Bonne journée

Par **Visiteur**, le **30/03/2018 à 07:03**

Bonjour,
Avez-vous fait constater par les services sociaux ou sanitaires, ou un huissier, cet état de délabrement ?

Par **MaLegrand**, le **30/03/2018 à 12:14**

Bonjour,
Merci pour votre réponse malheureusement non car percevant le RSA il était risqué pour moi de le faire car visiblement la CAF aurait suspendu les versements et connaissant mon propriétaire il y avait des chances qu'on se retrouve à la rue, ce logement nous l'avons accepté car toutes les portes se fermaient à nous pourtant je n'ai jamais eu de problème avec mes précédents propriétaires. Par contre nous avons des photos du logement où tous ses défauts sont visibles.

Bien à vous